



## GRÈVE LE 23 MARS, TREMPLIN POUR LES SUITES !

La journée de grève du 23 mars doit être l'occasion pour l'ensemble des salariés d'exprimer leurs revendications alors que le contexte économique et social fortement dégradé par la crise sert aussi à justifier les attaques gouvernementales incessantes sur les retraites, sur l'emploi et sur le statut des fonctionnaires.

Les organisations syndicales Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, SNADGI CGT et SNT CGT, FO DGFIP, CFTC Finances Publiques, CFTC DGFIP, et UNSA DGFIP, dans le respect de leurs analyses et de leur position sur la situation interprofessionnelle, considèrent de leur responsabilité d'appeler les agents des Impôts et du Trésor à la grève le 23 mars et à poursuivre une mobilisation durable à la DGFIP, dans la logique de leur appel unitaire du 9 février dernier.

Depuis 3 mois, des actions se sont développées dans les départements. Réunie de nouveau le 25 février, l'intersyndicale DGFIP exige l'ouverture immédiate de véritables négociations avec le directeur général sur les missions, les emplois, les conditions de vie au travail, les rémunérations et les carrières.

*Les derniers blocages de la DG, du 16 février sur les carrières et les statuts et du 24 février sur les CPS, sont autant de provocations dans le contexte déjà dégradé de la DGFIP.*

*Le 23 mars, mobilisons-nous dans l'unité, réagissons, inversons la tendance, et inscrivons l'action dans la durée !*

### GRÈVE LE 23 MARS À LA DGFIP POUR :

- La défense et le renforcement des missions,
- L'arrêt des suppressions d'emplois,
- L'amélioration des conditions de vie au travail,
- La revalorisation des rémunérations,
- L'amélioration des carrières.

Les syndicats de la DGFIP se réuniront de nouveau le 4 mars pour déterminer ensemble les revendications de la plate forme unitaire.

**La grève unitaire du 23 mars servira de tremplin pour poursuivre la mobilisation dans un cadre national dès avril à la DGFIP, mobilisation qui prendra la forme de temps forts d'actions, de grèves et de multiplication des interpellations de l'administration.**

Le 1<sup>er</sup> mars 2010